



**PARTENARIAT
DE RECHERCHE**
Séparation parentale,
recomposition familiale

Guide destiné aux médiateurs familiaux

GUIDE D'UTILISATION DE LA VIDÉO PAPA, MAMAN: JE N'EN PEUX PLUS

Par Lorraine Filion, Dominique Roy et Julie Gosselin





INTRODUCTION

L'enfant est concerné par la séparation de ses parents et les décisions qui sont prises à son sujet. Ouvrir la porte de la médiation à l'enfant respecte deux de ses droits fondamentaux soit son droit de participation et son droit à la protection.

Tout médiateur considère la possibilité d'inclure l'enfant lorsqu'il croit que son implication sera utile, en respectant toutefois certaines conditions, dont celle d'avoir les compétences requises pour recueillir sa parole et décoder ses besoins.

La médiation familiale porte des valeurs démocratiques, dont le souci de permettre l'expression et la mise en présence de toutes les personnes concernées par le même conflit. Il est donc important d'avoir reçu une formation spécifique sur la place de l'enfant dans la médiation afin de bien cibler l'objectif de sa présence et les outils à utiliser pour faciliter son expression.

QU'EST- CE QU'UN CONFLIT DE LOYAUTÉ?

Le conflit de loyauté est un sentiment que l'enfant ressent lorsqu'il a l'impression qu'il doit prendre parti ou qu'il doit choisir entre des personnes significatives pour lui (ses parents, ses beaux-parents et les membres de la famille élargie).

L'enfant n'arrive pas à gérer sereinement cette situation puisque ces personnes lui sont chères.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

Au cours de l'entrevue avec le médiateur, l'enfant exprime un malaise à nommer ses sentiments par crainte de causer de la peine, de provoquer la colère d'un parent ou des disputes entre ses deux parents. Si l'enfant vit dans une ou deux familles recomposées, il peut exprimer qu'il se sent bien avec son beau-père ou sa belle-mère ou les enfants de ces derniers, mais craint de le dire à ses parents pour les motifs évoqués ci-haut. Il arrive aussi que l'enfant insiste pour faire deux dessins semblables à ses parents ou au contraire demandent la permission de faire deux dessins distincts après avoir été rassuré que seul le parent auquel le dessin est destiné, le voie ou en ait une copie.

Le conflit de loyauté est un sentiment qui peut provoquer de l'anxiété chez l'enfant à des degrés divers. Les parents auront fait part au médiateur dans les entretiens préalables que leur enfant pleure, fait des crises de colère, a des maux d'estomac et de tête ou vomit avant les transitions entre ses deux parents. L'enfant peut faire part lui-même au médiateur de ses réactions négatives et de ses malaises lors des transitions entre les deux maisons.

Plus le conflit est élevé entre les parents, plus l'enfant peut fabuler et exagérer les aspects négatifs au sujet des moments passés avec l'un ou l'autre de ses parents. Il peut inventer des histoires incroyables pour répondre aux attentes de l'un ou l'autre de ses parents. Le médiateur peut recevoir des versions contradictoires de la part des parents et de l'enfant. Il faut donc faire preuve de prudence avant de tirer des conclusions comme celle que l'enfant ne veut plus visiter un parent.



PLACE DE L'ENFANT EN MÉDIATION FAMILIALE

La réflexion quant à la place de l'enfant dans un processus de médiation familiale est toujours présente. La vidéo présentée ici s'applique lorsque le médiateur convient de rencontrer l'enfant seul, avec le consentement de ses deux parents.

PRÉALABLES À SON INCLUSION

La possibilité d'inclure l'enfant peut être évoquée par les parents ou le médiateur dès le début de la médiation ou en cours de route selon le cas et les circonstances. Son implication nécessite l'accord de tous et une discussion a lieu avec les parents afin de bien préparer la rencontre.

Nous les référons alors à une [brochure d'information conçue pour accompagner les parents](#) lors de ce processus et disponible gratuitement.

RENCONTRE ENTRE L'ENFANT SEUL ET LE MÉDIATEUR

Il est très important de mettre l'enfant à l'aise et de créer un lien de confiance avec lui. Le médiateur commencera donc par s'intéresser à lui en tant que personne (son école, ses activités culturelles et sportives, ses intérêts, ses plaisirs et ses difficultés) avant d'aborder le sujet de la séparation de ses parents. Cela dit, il est aussi important de clarifier les objectifs de l'entretien avec l'enfant dans un langage approprié à son niveau développemental.

Certains médiateurs offrent un petit goûter (collation) pour détendre l'atmosphère. Le recours à des questions ouvertes et non suggestives est largement favorisé. La confidentialité de l'entretien est rappelée à l'enfant, ainsi que le fait qu'il est là pour exprimer ce qu'il ressent et qu'en aucun cas on ne lui demandera de décider.

À la fin de cet entretien, il est important de prendre le temps d'aider l'enfant à faire une synthèse de ce qu'il souhaite dire à ses parents seul ou avec l'aide du médiateur, ce qui doit rester confidentiel et ce qu'il désire exprimer lui-même à ses parents plus tard en privé.



OUTILS DISPONIBLES POUR LA RENCONTRE AVEC L'ENFANT

Pour favoriser son expression, selon l'âge de l'enfant et son stade de développement, le médiateur peut recourir au dessin, au jeu, aux marionnettes, à des livres d'enfants (raconter une histoire portant sur la séparation), au mime, à l'écriture (l'enfant écrit une lettre à ses parents ou un message important pour lui).

L'enfant plus âgé préfère habituellement parler librement au médiateur qui représente une personne neutre. Toutefois, il arrive que l'enfant ait des difficultés à s'exprimer librement, et ce pour diverses raisons :

- Il est de type introverti;
- Il est plutôt timide en présence d'étrangers;
- Il craint des représailles de la part d'un parent ou de ses deux parents;
- Il vit un fort conflit de loyauté et il a peur que ses paroles puissent blesser, faire de la peine ou mettre ses parents en colère;
- Il a de la difficulté à reconnaître ses besoins et les exprimer.



OBJECTIFS DU VISIONNEMENT

Cette vidéo a été conçue et réalisée pour aider les enfants âgés de 6 et 12 ans à prendre conscience des attitudes verbales et non verbales de leurs parents qui peuvent les affecter. Le fait de questionner l'enfant à outrance, de faire des commentaires négatifs au sujet de l'autre parent, de dénigrer constamment les activités que propose ce parent, son mode de vie, son travail, ses loisirs, peuvent favoriser l'émergence d'un conflit de loyauté.

Dans de telles circonstances, si le médiateur soupçonne la présence d'un conflit de loyauté et que l'enfant éprouve des difficultés à s'exprimer, il peut alors lui proposer de visionner ce film, en sa présence.

ÉTAPES POUR FAVORISER L'EXPRESSION DES ENFANTS ET LA PRISE DE CONSCIENCE

1

- Que font les parents?
- Quelles sont les difficultés de ces enfants?
- Pourquoi les parents posent-ils des questions, penses-tu?
- Comment se sentent Théo et Zoé?
- Si Théo et Zoé étaient avec nous, que leur suggérerais-tu pour être mieux dans la maison de maman et la maison de papa?
- Comment Théo et Zoé pourraient-ils résister aux questions?
- Que peuvent-ils faire de différent si on leur demande de transmettre un message?

2

- Est-ce qu'il t'arrive de vivre ce type de situation dans la maison de maman ou papa?
- En quoi est-ce semblable ou différent?
- Quels sentiments ressens-tu lorsqu'un parent parle en mal de l'autre parent?
- Quels sentiments ressens-tu lorsqu'un parent a de la peine ou exprime de la colère face à l'autre parent?
- Comment te sens-tu lorsque tes parents se disputent devant vous ou au téléphone?
- Quels sentiments éprouves-tu lorsque ton parent te demande de faire un message à ton autre parent?
- Qu'as-tu déjà essayé pour être moins pris (coincé) entre tes deux parents?
- Comment tes parents ont-ils réagi à tes demandes de faire autrement ou de parler autrement de l'autre parent?



3

Le médiateur vise à encourager l'enfant dans sa démarche d'autonomie pour qu'il arrive à se distancier du pôle parental et des sentiments vécus par ses parents pour réaliser qu'il peut avoir des émotions différentes et qu'il peut aimer ses deux parents sans éprouver un sentiment de trahison.

- Voudrais-tu parler de ton malaise à tes parents ?
- Si oui, comment voudrais-tu leur en parler?
- Que voudrais-tu qu'ils fassent de différent afin que tu te sentes mieux dans les deux maisons?
- En quoi pourrais-je t'aider à leur dire?

Pour les enfants qui ont perdu confiance, qui ont peur ou qui ont le sentiment d'avoir tout essayé, le médiateur peut proposer de les aider à exprimer leurs demandes et souhaits lors de la rencontre avec les deux parents. La majorité des enfants accueille avec soulagement et un brin d'espoir ce soutien du médiateur.

Toutefois, il ne faut pas laisser croire à l'enfant que cette rencontre sera magique et que ses parents accepteront de faire autrement.

ENTRETIEN FAMILIAL

Pour faire suite à l'entretien seul avec l'enfant incluant le visionnement du film, une entrevue familiale a lieu. Cette entrevue permet à l'enfant de dire à ses deux parents, ce qu'il ressent et ce qu'il aimerait comme changement en lien avec la séparation et ses besoins personnels.

Le médiateur soutient l'enfant pour qu'il puisse formuler ses besoins /demandes à ses parents. Il s'assure de l'écoute de ses deux parents qui sont incités au calme et au respect entre eux devant l'enfant.

En présence d'un conflit de loyauté, le médiateur invite les parents à s'engager à faire autrement par exemple éviter de questionner l'enfant à outrance lors de ses retours d'accès chez l'autre parent et de dénigrer l'autre parent.

Le fait d'être assisté pour dire à ses parents directement, quoique ce moment soit parfois difficile pour l'enfant, est souvent porteur de solutions. Il appert de l'expérience clinique que les parents se montrent plus réceptifs aux demandes de changement provenant directement de leurs enfants que de celles provenant des professionnels.

EN SAVOIR PLUS

- Becker, E. (2011). L'enfant et le conflit de loyauté : une forme de maltraitance psychologique. *Annales Médico-Psychologiques, Revue Psychiatrique*, 169(6), 339-344.
- Boszormenyi-Nagy, A. & Spark, G. (1973). *Invisible loyalties: Reciprocity in intergenerational family therapy*. Brunner Mazel.
- Filion, L., Cyr, F. & Achim, J. (1997). L'implication de l'enfant en médiation familiale: de la théorie à la pratique. *Revue québécoise de psychologie*, 18(1), 41-59.
- Filion, L. & Richard, V. (2016). Parole et place de l'enfant dans la médiation familiale: Enjeux et opportunités. Dans J. Dahan et R. Coutanceau (dir.), *Conflits de loyauté : accompagner les enfants pris au piège des loyautés familiales* (p.49-67). Éditions Dunod.
- Gréchez, J.(2005). Enjeux et limites de la médiation familiale. *Dialogue*,170(4), 31-44.
- Jacob, C. (2011). L'enfant et la médiation familiale. *Les Cahiers du travail social*, 67, 23-31.
- Moutet, A. (2013). Implication des enfants dans la médiation familiale. Dans J. Mirimanoff (dir.), *Médiation et Jeunesse* (p.67-105). Éditions Larcier.
- Richard, V. (2014). L'implication des enfants en médiation familiale: une synthèse des principaux fondements et concepts. Collection Comment intervenir? (2), Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale.
- Saposnek, D. (1985). *Mediating Child Custody Disputes*. Jossey Bass Publishers.
- Saposnek, D. (1991). The value of children in mediation: a cross-cultural perspective. *Mediation Quarterly*, 8(4), 325-342.
- Timmermans, H. (mars 2017). Éviter le conflit de loyauté. Naître et grandir.
- Van Kote, A. & Gaulejac, C. (2008). Ouvrir la porte à l'enfant dans la médiation de ses parents. *Revue APMF*, (12).

NOTES

Ce document a été produit par Lorraine Filion, Dominique Roy et Julie Gosselin avec le soutien financier du Partenariat de recherche *Séparation parentale, recomposition familiale*.

Ce guide a été conçu pour accompagner la vidéo disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=TW1bjuH1A2o>